



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Suisse**Mobile** 



Itinéraires SuisseMobile

Guide pratique

Impressum

Éditeurs

Office fédéral des routes OFROU
Fondation SuisseMobile
Suisse Rando

Conception et réalisation

Alice Bögli, Fondation SuisseMobile
Michael Bur, Fondation SuisseMobile
Lukas Stadtherr, Fondation SuisseMobile

Encadrement technique

Olivia Grimm, Suisse Rando
Susanne Frauenfelder, Suisse Rando

Graphisme, mise en page

Rolf Bruckert

Traduction

Agnès Camacho-Hübner, IntenCity Sàrl

Photos

Suisse Tourisme (couverture, page 6)
Fondation SuisseMobile (pages 10, 14 et 18; Fig. 1, 2, 3, 4)
Rolf Bruckert (pages 4 et 22)

Commande

Office fédéral des routes OFROU, 3003 Berne; info@astra.admin.ch
Fondation SuisseMobile, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne;
info@schweizmobil.ch

Téléchargement

www.langsamverkehr.ch > Publications
www.suissemobile.info > Téléchargements

© Office fédéral des routes OFROU, 2025
© Fondation SuisseMobile, 2025

Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	Les itinéraires SuisseMobile	7
2.1	Les itinéraires SuisseMobile empruntent les réseaux de chemins officiels	7
2.2	Les itinéraires SuisseMobile sont des recommandations des plus beaux chemins.....	7
2.3	Les itinéraires SuisseMobile ont une fonction spatiale au sein du réseau.....	8
2.4	Les itinéraires SuisseMobile sont balisés de manière uniforme	9
3.	Exigences de qualité.....	11
4.	Responsabilités	15
5.	Définition de nouveaux itinéraires et modification d'itinéraires existants.....	19
6.	Bases et outils	23

Les itinéraires
SuisseMobile
empruntent les réseaux
de chemins officiels
et sont balisés de
manière uniforme.



1. Introduction

Contenu

Le présent guide pratique définit :

- le concept des itinéraires SuisseMobile (généralement appelés « itinéraires » ci-après)
- les exigences de qualité applicables aux itinéraires
- les différents acteurs et leurs responsabilités
- la procédure à suivre pour la définition de nouveaux itinéraires et la modification d'itinéraires existants

Public cible

Ce guide s'adresse aux instances responsables souhaitant intégrer un nouvel itinéraire dans « La Suisse à pied », « La Suisse à vélo », « La Suisse à VTT » ou « La Suisse en rollers », ou modifier un itinéraire SuisseMobile existant. Les instances responsables peuvent être des cantons, des communes, des associations spécialisées ou des organisations touristiques.

Champ d'application du guide

- Le présent guide concerne les itinéraires de « La Suisse à pied », « La Suisse à vélo », « La Suisse à VTT » et la « Suisse en rollers ».
- Les chemins sans obstacles, en tant qu'itinéraires à part entière de « La Suisse à pied », font partie intégrante du présent guide pratique.
- Le contenu du guide pratique peut être appliqué par analogie aux itinéraires de « La Suisse en canoë », pour laquelle il n'existe pas de bases distinctes.
- Les itinéraires d'hiver disposent quant à eux de bases spécifiques > Manuel Hiver
- Outre les itinéraires, SuisseMobile informe également sur les réseaux de chemins officiels pour la randonnée pédestre (existants), pour le vélo (en projet) et pour le VTT (en projet). Ces réseaux ne sont pas abordés dans le présent guide pratique.

SuisseMobile

La Fondation SuisseMobile a pour objectif de promouvoir la mobilité douce pour les loisirs et le tourisme. À cette fin, elle coordonne et communique les réseaux de chemins et les itinéraires officiels en Suisse et au Liechtenstein. Le succès de SuisseMobile repose sur la collaboration entre la Confédération, la Principauté du Liechtenstein, les cantons, les communes, les associations spécialisées, les organisations touristiques et les partenaires de services.

SuisseMobile est synonyme d'une offre d'itinéraires unique, attrayante, cohérente et sûre dans l'ensemble de la Suisse et au Liechtenstein. Cette offre englobe la randonnée pédestre, la randonnée à vélo, le VTT, le roller et le canoë, ainsi que les activités hivernales telles que la randonnée hivernale, la randonnée en raquettes, le ski de fond et la luge. Les itinéraires SuisseMobile empruntent les réseaux de chemins officiels et sont balisés de manière uniforme.

De plus amples informations sur la Fondation SuisseMobile sont disponibles sur le site web suissemobile.info.

Un aperçu de tous les itinéraires est disponible sur suissemobile.ch ainsi que dans l'appli SuisseMobile.

Les itinéraires SuisseMobile
sont des recommandations
des plus beaux chemins.



2. Les itinéraires SuisseMobile

Les réseaux de chemins officiels constituent l'ossature de l'offre de SuisseMobile, sur laquelle s'appuient les recommandations d'itinéraires. Le concept des itinéraires SuisseMobile repose sur les quatre principes suivants :

- Ils empruntent les réseaux de chemins officiels.
- Ils sont des recommandations des plus beaux chemins.
- Ils ont une fonction spatiale au sein du réseau.
- Ils sont balisés de manière uniforme.

Un itinéraire relie un point de départ et un point d'arrivée le long d'une ligne clairement définie (tracé).

2.1 Les itinéraires SuisseMobile empruntent les réseaux de chemins officiels

S'agissant des chemins de randonnée pédestre et des voies cyclables (y compris les chemins VTT), la Confédération confie aux cantons et aux communes un mandat légal : définir les réseaux correspondants de manière contraignante pour les autorités. Grâce à ce travail de planification, des réseaux de chemins officiels pour la randonnée pédestre, la randonnée à vélo et le VTT voient le jour. Les itinéraires de « La Suisse en rollers » empruntent quant à eux souvent les voies cyclables, sinon d'autres routes et chemins.

2.2 Les itinéraires SuisseMobile sont des recommandations des plus beaux chemins

Les itinéraires SuisseMobile sont des recommandations des plus beaux chemins pour chaque forme de mobilité. Le tracé est défini en collaboration avec les services Mobilité douce cantonaux, puis concerté avec les associations spécialisées et les organisations touristiques concernées.

SuisseMobile communique ces itinéraires sur le site web suissemobile.ch et dans l'appli. Les itinéraires sont représentés sur des cartes, et accompagnés d'un descriptif, de reportages photo, d'informations sur les trajets d'aller et de retour ainsi que d'autres informations complémentaires. SuisseMobile fournit également des renseignements sur les lieux d'étapes, l'hébergement, les attraits touristiques ou les voyages à réserver. Les itinéraires sont aussi communiqués et promus par des tiers tels que swisstopo, Suisse Tourisme, les régions touristiques voire certaines maisons d'édition.

Comme il s'agit de recommandations, le nombre d'itinéraires est limité : SuisseMobile fixe leur nombre pour chaque forme de mobilité. Les nouveaux itinéraires doivent compléter les recommandations existantes de manière judicieuse, sur les plans géographique et thématique, que ce soit sur la base de leur potentiel touristique ou dans une optique de loisirs de proximité. De nouveaux itinéraires peuvent également être intégrés ou modifiés dans le cadre des offensives en faveur de la qualité. Un itinéraire est par exemple modifié lorsque l'augmentation du trafic motorisé sur un tronçon rend un nouveau tracé nécessaire. Des modifications peuvent aussi être apportées aux itinéraires existants afin qu'ils soient mieux adaptés aux groupes cibles. Un itinéraire peut en outre être supprimé lorsqu'il ne répond plus aux exigences de qualité et qu'aucune mesure d'amélioration n'est possible.

2.3 Les itinéraires SuisseMobile ont une fonction spatiale au sein du réseau

Les itinéraires SuisseMobile sont classés en trois catégories selon leur fonction spatiale :

- Les itinéraires nationaux traversent toute la Suisse, relient cantons et régions et se composent de plusieurs étapes. Ils comptent parmi les offres touristiques majeures de chacune des formes de mobilité douce, et bénéficient d'un rayonnement national, voire international.
- Les itinéraires régionaux (également appelés itinéraires de plusieurs jours) relient des cantons voisins ou des régions voisines, et se composent également de plusieurs étapes. Ils constituent principalement une offre touristique au rayonnement national, mais contribuent aussi largement aux loisirs de proximité.
- Les itinéraires locaux (également appelés itinéraires d'une journée) représentent les plus beaux parcours d'une journée dans une région donnée, et ne comptent qu'une seule étape. Il peut s'agir d'offres touristiques au rayonnement national ou de parcours axés sur les loisirs de proximité. Ils leur arrivent aussi parfois de remplir les deux fonctions.

Ces itinéraires remplissent d'autres fonctions importantes au sein des réseaux de chemins officiels :

- Les itinéraires nationaux et régionaux desservent tous les principaux corridors dans les cantons et les régions. Parmi ces corridors figurent les grands cours d'eau (Aar, Emme, etc.), les vallées (vallée du Rhône, Val Blenio, etc.), les axes de circulation (Winterthour–Schaffhouse, Berne–Neuchâtel, etc.) ou encore les cols (col du Lukmanier, col de la Vue des Alpes, etc.).
- Un corridor ne comporte qu'un seul itinéraire par forme de mobilité. Si plusieurs itinéraires devaient malgré tout emprunter un même corridor, leurs tracés devraient être superposés. Les écarts de tracé minimes (de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres) entre deux ou plusieurs itinéraires sont à éviter. Un tracé commun simplifie également le balisage et le rend plus lisible.
- Les itinéraires d'une même forme de mobilité sont, si possible et judicieux, reliés entre eux (« cohérents »). Dans l'idéal, les points de départ, d'arrivée et les étapes d'un itinéraire coïncident avec ceux d'autres itinéraires. Cela permet aux usagères et usagers de composer des parcours personnalisés en reliant différents tronçons d'itinéraires.
- Les points de départ et d'arrivée des itinéraires sont soit des pôles d'urbanisation, soit des localités, soit des villes. Les gares ou les arrêts de transports publics (TP) situés en centre-ville conviennent particulièrement bien. Les points de départ ou d'arrivée situés en périphérie ou hors des zones urbanisées sont en revanche moins adaptés.
- Les itinéraires forment des nœuds clairs à l'intérieur des grandes localités ou des villes. Une localité ne devrait contenir qu'un seul nœud, mais les grandes villes peuvent en accueillir plusieurs.

2.4 Les itinéraires SuisseMobile sont balisés de manière uniforme

Le balisage sur place permet aux usagers et usagers de s'orienter sans aide supplémentaire. Les itinéraires sont toujours balisés à l'aide de champs de désignation d'itinéraire. Les champs de désignation d'itinéraire de SuisseMobile indiquent le numéro et le nom d'un itinéraire, ce qui permet de l'identifier rapidement et sans ambiguïté, tant sur le terrain que dans la communication. La numérotation dépend de la fonction de l'itinéraire :

- Numéro à un chiffre : itinéraire national
- Numéro à deux chiffres : itinéraire régional/itinéraire de plusieurs jours
- Numéro à trois chiffres : itinéraire local/itinéraire d'une journée

Les champs de désignation d'itinéraire de SuisseMobile ont une couleur différente pour chaque forme de mobilité, qui est aussi utilisée pour représenter les tracés sur les cartes : le vert désigne « La Suisse à pied », le bleu « La Suisse à vélo », l'ocre « La Suisse à VTT » et le violet « La Suisse en rollers ».

Ces champs de désignation d'itinéraire font partie intégrante du balisage. Les indicateurs de direction pour le vélo, le VTT et le roller ont un fond rouge, ceux pour la randonnée pédestre un fond jaune. Sur les indicateurs de direction, des pictogrammes spécifiques à chaque forme de mobilité sont aussi représentés, conformément à l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (RS 741.21) et à la norme suisse SN 640 829a.



Fig. 1 Le balisage des itinéraires de « La Suisse à pied » s'effectue au moyen d'indicateurs de direction distincts.

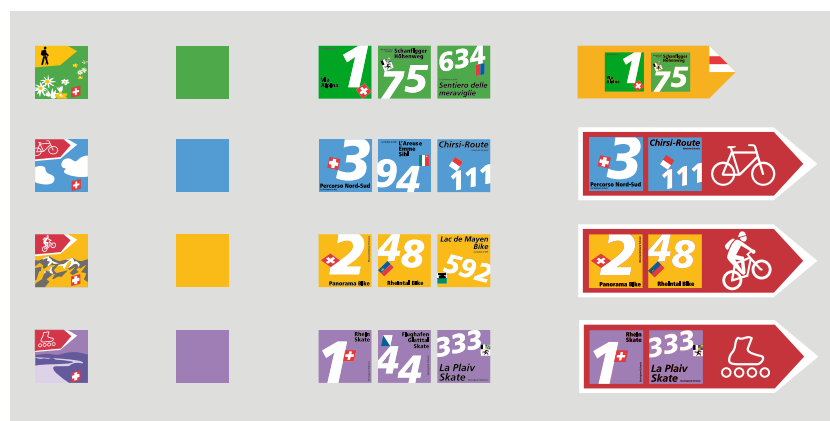


Fig. 3 Couleurs de référence et champs de désignation d'itinéraire sur les indicateurs de direction.

Le balisage des itinéraires SuisseMobile est coordonné avec celui des itinéraires européens tels la Via Alpina ou les itinéraires EuroVelo.

Les numéros et les noms des itinéraires sont attribués par SuisseMobile et les services Mobilité douce cantonaux, en concertation avec les instances responsables. Les noms des itinéraires doivent respecter des règles précises : ils doivent invariablement comporter une référence géographique et une désignation du type de voie, et doivent en outre être évocateurs et ne contenir aucune référence à un sponsor.



Fig. 2 Exemples de champs de désignation d'itinéraire de « La Suisse à vélo ». Le balisage des itinéraires internationaux (EuroVelo) est complété par le numéro de l'itinéraire EuroVelo (champ de désignation d'itinéraire avec « angle »).

Les itinéraires SuisseMobile
empruntent des routes et des
chemins où le trafic motorisé
est inexistant ou quasi inexistant.



3. Exigences de qualité

Les exigences de qualité s'appliquent aux itinéraires de « La Suisse à pied », « La Suisse à vélo », « La Suisse à VTT » et « La Suisse en rollers ». Celles relatives aux chemins sans obstacles sont décrites dans le « manuel Chemins sans obstacles ».

Exigence	Description et explication
Infrastructure des chemins et tracé	
Sur les réseaux de chemins officiels	Les itinéraires empruntent toujours les réseaux de chemins officiels.
Adaptés aux groupes cibles	Les itinéraires sont toujours adaptés aux besoins d'au moins un groupe cible. Il convient pour cela de prendre en compte différentes exigences, qui dépendent de la forme de mobilité concernée. Parmi ces exigences, qui peuvent varier en fonction du groupe cible, figurent: le type d'itinéraire (circuit ou liaison entre les points A et B), les distances journalières minimale et maximale, le dénivelé maximal, le degré de difficulté physique, le degré de difficulté technique. Les groupes cibles de la randonnée à vélo et les exigences en la matière sont décrits dans le guide pratique « Les groupes cibles de "La Suisse à vélo" ». La prise en compte des groupes cibles dans le domaine du VTT est abordée dans le guide de recommandations « Planification des infrastructures VTT » (publication en 2025). Il n'existe actuellement aucune description des groupes cibles pour les autres formes de mobilité.
Un environnement attrayant	Des itinéraires de qualité nécessitent un environnement attrayant. Les éléments suivants ont un effet positif: adéquation avec le thème de l'itinéraire, paysages naturels intacts, villages authentiques, proximité de lacs ou de rivières, tranquillité, point de vue.
Un tracé attrayant	Le tracé d'un itinéraire doit être varié. Ce que l'on entend par « varié » dépend à la fois du thème (voir ci-dessous) et du groupe cible. L'accès aux destinations importantes situées le long d'un itinéraire (lieux d'étape, zones de loisirs de proximité, sites et attractions touristiques, sites présentant un intérêt culturel, naturel ou paysager particulier, etc.) doit être aussi direct que possible.
Une infrastructure d'excellente qualité	Les itinéraires empruntent des routes et des chemins où le trafic motorisé est inexistant ou quasi inexistant. La cohabitation avec d'autres groupes d'usagers et d'usagers est prise en compte lors de la planification et de l'exploitation. Des exigences spécifiques s'appliquent à chaque forme de mobilité: La Suisse à pied Les itinéraires de « La Suisse à pied » empruntent des chemins de randonnée pédestre et de randonnée de montagne qui répondent largement aux objectifs de qualité de Suisse Rando. Leur surface est proche de l'état naturel et ils ne présentent aucun défaut structurel.

Une infrastructure d'excellente qualité
(suite)

La Suisse à vélo

L'infrastructure des itinéraires de « La Suisse à vélo » doit être lisible, afin qu'il soit possible d'y circuler de manière intuitive. Les incertitudes dues à un défaut de l'infrastructure ne doivent pas entraîner de conséquences graves.

Le type et la qualité de l'infrastructure doivent rester constants sur de longues distances (type de revêtement, principe de gestion des cycles, régime de circulation, dimensionnement, etc.).

En règle générale, les itinéraires empruntent des chemins avec un revêtement en dur. Sur certains tronçons, un revêtement naturel aisément praticable suffit. Le bon état des chemins et leur entretien régulier doivent être garantis.

La Suisse à VTT

Les itinéraires de « La Suisse à VTT » comprennent une part aussi élevée que possible de trails (notamment en descente). Les montées peuvent quant à elles se faire sur un revêtement en dur.

Des tronçons exigeants sur le plan technique sont possibles, voire souhaitables en fonction du groupe cible.

Les tronçons (généralement en montée) sur lesquels le vélo doit être poussé ou porté sont à éviter.

Les passages de clôture doivent pouvoir être franchis à vélo, ou au moins permettre de pousser le vélo.

La Suisse en rollers

Les itinéraires de « La Suisse en rollers » empruntent des trottoirs, des pistes cyclables, des chaussées de routes secondaires peu fréquentées, ainsi que des chaussées situées en zones 30 ou en zones de rencontre.

Ces itinéraires empruntent des chemins recouverts d'une fine couche de roulement en asphalte ou en béton et ne présentent que de faibles pentes.

Les itinéraires de « La Suisse en rollers » peuvent exceptionnellement comporter des passages exigeants sur le plan technique, à condition qu'ils puissent être franchis à pied si nécessaire.

Un intérêt élevé en termes d'expérience
et un thème clair

Chaque itinéraire est doté d'un thème qui sert de « fil conducteur », et qui doit être mis en avant dans la communication.

Il faut que ce thème ait un lien avec le paysage et l'environnement. Quelques exemples de thèmes appropriés : rivière, lac, col, sommet, vallée, région, villes ou zones urbaines.

Le thème d'un itinéraire doit se refléter concrètement dans le tracé ou dans le choix des étapes. Il devient ainsi tangible, ce qui accroît l'intérêt de l'itinéraire en termes d'expérience.

Un itinéraire ne peut être intégré à SuisseMobile que si son thème est à la fois adapté à la forme de mobilité concernée et pertinent pour la région. Un itinéraire de randonnée pédestre sur le thème d'un événement historique est ainsi uniquement envisageable si le tracé et la nature du chemin sont attrayants pour la marche et en lien direct avec cet événement. Un itinéraire suivant une voie de communication historique, mais qui longe essentiellement des routes principales ou emprunte des chemins asphaltés est considéré comme peu attrayant par de nombreuses personnes.

Certains tronçons particulièrement attrayants, tels que des trails de descente techniques pour le VTT ou des chemins de randonnée pédestre traversant des paysages naturels ou culturels typiques d'une région, peuvent accroître l'intérêt d'un itinéraire en termes d'expérience.

3. Exigences de qualité

Une bonne accessibilité en TP	Les itinéraires commencent et se terminent à des arrêts de TP où la fréquence est suffisante. Des liaisons en train, en car postal, en remontée mécanique ou en bateau peuvent faire partie intégrante d'un itinéraire : elles permettent en effet de franchir un dénivelé, de traverser un lac, de raccourcir une étape ou de contourner un tronçon interdit à la circulation. Les arrêts de TP, les localités ou les attraits touristiques situés à proximité d'un itinéraire, mais non directement sur celui-ci, peuvent être reliés à ce dernier par des voies d'accès, qui feront également l'objet d'un balisage.
Une distance réaliste entre les étapes	Le nombre d'étapes des itinéraires de plusieurs jours et la distance entre elles doivent être réalistes et adaptés aux capacités physiques du ou des groupes cibles. Les lieux d'étape eux-mêmes revêtent une grande importance en tant que lieux proposant des services (hébergement, achats, réparations, etc.), et doivent également être riches en expériences. Les étapes commencent et se terminent à des arrêts de TP où la fréquence est suffisante. Chaque étape doit aussi fonctionner comme parcours d'une journée.
Un balisage continu et conforme aux normes	Les itinéraires sont balisés au moyen d'un indicateur de direction et d'un champ de désignation d'itinéraire doté d'un numéro. Le balisage doit être conforme à la norme (SN 640 829 « Signalisation du trafic lent »), et correspondre exactement au tracé communiqué. À ce sujet voir également : « manuel Signalisation de direction pour vélos, VTT et engins assimilés à des véhicules » et « manuel Signalisation des chemins de randonnée pédestre ». Les itinéraires de « La Suisse à pied », « La Suisse à vélo » et « La Suisse en rollers » sont balisés dans les deux sens. Les itinéraires de « La Suisse à VTT » ne sont balisés que dans un seul sens. Des exceptions sont possibles lorsque les itinéraires s'adressent à des groupes cibles spécifiques (p. ex. gravelbikers).
Organisation	
Une instance responsable clairement définie	Les instances responsables sont chargées des itinéraires. Elles veillent à ce que ces derniers répondent aux exigences énoncées dans le présent guide pratique.
Des responsabilités clairement définies	Les responsabilités en matière de planification, de mise en œuvre, de balisage et d'entretien des itinéraires (y compris le financement) sont clairement définies. Le balisage et l'infrastructure des chemins font l'objet d'un contrôle au moins une fois par an.
Aucune limitation dans le temps	L'itinéraire n'est pas un projet limité dans le temps, mais s'inscrit dans la durée. Il ne s'agit ni d'une opération marketing, ni d'une campagne, ni d'un projet innovant dont l'exploitation ne serait pas assurée après la fin du projet.
Communication et marketing	
Une communication à large échelle	L'itinéraire est communiqué et promu par l'instance et les organisations touristiques responsables. La communication et le marketing utilisent systématiquement le nom de l'itinéraire et son champ de désignation avec numéro, afin qu'il soit clairement identifiable dans l'ensemble des supports en tant qu'itinéraire SuisseMobile.

Les cantons décident conjointement
avec SuisseMobile des nouveaux
itinéraires et des modifications.



4. Responsabilités

Les services Mobilité douce cantonaux et SuisseMobile décident conjointement, et en concertation avec les associations spécialisées et les organisations touristiques concernées, des nouveaux itinéraires ainsi que des modifications d'itinéraires existants. Dans certains cantons, des instances spécifiques sont également chargées de statuer sur l'intégration de nouveaux itinéraires ou sur les modifications.

L'examen et la décision s'appuient sur les exigences de qualité définies dans le présent guide pratique. Un examen selon les prescriptions cantonales (consolidation), constitue en outre un prérequis essentiel. Les responsabilités et les procédures relatives à la sélection et à la consolidation des itinéraires varient d'un canton à l'autre.

Les ateliers de SuisseMobile, organisés chaque année dans chaque canton entre le mois d'avril et le mois de juin, constituent un élément central de la coordination. C'est en effet au cours de ces ateliers que les propositions de nouveaux itinéraires ou de modifications majeures sont annoncées, examinées, voire entérinées. En règle générale, les acteurs suivants y participent :

- SuisseMobile
- Services Mobilité douce cantonaux
- Autres services spécialisés cantonaux, organisations touristiques cantonales
- Associations cantonales de tourisme pédestre et, le cas échéant, autres associations consacrées à la mobilité douce
- Association faîtière Suisse Rando
- Le cas échéant, groupements d'intérêt des domaines du vélo et du VTT

Des instances responsables clairement définies sont indispensables pour la planification, la réalisation et l'entretien des itinéraires. S'agissant des itinéraires nationaux et régionaux, la responsabilité doit impérativement être assumée par le canton. Pour ce qui est des itinéraires locaux, cette option est également à privilégier, mais les organisations touristiques, les communes, les remontées mécaniques ou certaines organisations privées (p. ex. des associations) peuvent elles aussi assumer cette responsabilité.

Afin de garantir un fonctionnement optimal de l'ensemble des processus, les tâches et les responsabilités sont définies comme suit :

Acteur	Tâches et responsabilités
Les cantons en règle générale, les services Mobilité douce cantonaux.	■ mettent en place les bases légales applicables sur leur territoire ■ établissent la procédure à suivre pour la définition des itinéraires SuisseMobile, tout en veillant au respect des prescriptions légales ■ coordonnent la soumission des nouveaux itinéraires et des modifications à l'échelle cantonale ■ procèdent à la pesée des intérêts ■ décident conjointement avec SuisseMobile de l'intégration de nouveaux itinéraires ou de modifications ■ établissent les procédures relatives à la mise en place et au retrait du balisage (les cantons peuvent déléguer le balisage aux communes, mais assurent la surveillance)

4. Responsabilités

Acteur	Tâches et responsabilités
Les cantons (suite)	■ sont en règle générale l'instance responsable des itinéraires ■ selon les dispositions cantonales et en fonction de l'instance responsable : participent au financement des nouveaux itinéraires
Les instances responsables en règle générale, les cantons	■ sont chargées des itinéraires ■ veillent à ce que les itinéraires répondent aux exigences énoncées dans le présent guide pratique et à ce que les prescriptions cantonales (complémentaires) soient respectées ■ assurent la planification, la réalisation, l'entretien et le financement des itinéraires ■ mettent à disposition les contenus (blocs de texte et photos) pour la première mise en ligne d'un itinéraire
Les associations cantonales de tourisme pédestre	■ apportent leur appui aux services Mobilité douce cantonaux ainsi qu'à SuisseMobile lors de l'examen et de la définition de nouveaux itinéraires ou de modifications ■ contrôlent le respect des standards de qualité ou des prescriptions en matière de qualité dans le cadre de « La Suisse à pied » ■ appuient les cantons dans la mise en œuvre et l'entretien des itinéraires (p. ex. balisage), selon la convention cantonale
Les autres associations spécialisées cantonales	■ assument certaines tâches en fonction des dispositions cantonales ou des mandats reçus (Pro Velo est par exemple mandatée par certains cantons pour effectuer le contrôle du balisage)
Les organisations touristiques (cantonales)	■ apportent leur appui aux services Mobilité douce cantonaux ainsi qu'à SuisseMobile lors de l'examen et de la définition de nouveaux itinéraires ou de modifications ■ communiquent les itinéraires dans leur région via leurs propres canaux d'information et de promotion, en utilisant les noms officiels et les champs de désignation d'itinéraire comme éléments distinctifs ■ peuvent également être l'instance responsable d'itinéraires
SuisseMobile	■ définit des standards de qualité et mène des offensives en faveur de la qualité ■ conseille et met en réseau l'ensemble des acteurs pour chacune des formes de mobilité ■ peut proposer de nouveaux itinéraires et des modifications d'itinéraires existants ■ soutient les services Mobilité douce cantonaux dans la coordination des nouveaux itinéraires et des modifications ■ décide conjointement avec les services Mobilité douce cantonaux des nouveaux itinéraires et des modifications ■ coordonne l'attribution des numéros d'itinéraire ■ conçoit et produit les champs de désignation d'itinéraire ■ produit les contenus en lien avec les itinéraires (textes, photos, informations pratiques) pour ses propres plateformes ■ communique l'ensemble des itinéraires sur la plateforme d'information officielle pour la mobilité douce suisse mobile.ch ainsi que dans l'appli ■ effectue des contrôles qualité réguliers du balisage (à l'exception des itinéraires de « La Suisse à pied »)

4. Responsabilités

Acteur	Tâches et responsabilités
SuisseMobile (suite)	■ vérifie les géodonnées dans l'application métier pour la mobilité douce et assure un support en la matière ■ met les données des itinéraires à disposition de tiers, conformément aux conditions d'obtention de données de SuisseMobile
Suisse Rando	■ définit, en collaboration avec SuisseMobile, des standards de qualité pour « La Suisse à pied » et mène des offensives en faveur de la qualité ■ apporte son appui aux services Mobilité douce cantonaux ainsi qu'à SuisseMobile lors de l'examen et de la définition de nouveaux itinéraires ou de modifications ■ effectue des contrôles qualité réguliers des itinéraires de « La Suisse à pied » ■ vérifie les géodonnées dans l'application métier pour la mobilité douce et assure un support en la matière
Procap Suisse	■ examine, sur mandat des instances responsables, les propositions de nouveaux chemins sans obstacles ■ saisit des informations complémentaires sur les itinéraires à l'intention des personnes malvoyantes, aveugles ou à mobilité réduite ■ assure le guidage vocal des itinéraires dans l'application MyWay de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants
Suisse Tourisme	■ assure la promotion et la communication des itinéraires SuisseMobile, principalement auprès des touristes étrangers ■ présente les itinéraires sur myschweiz.ch (en mettant l'accent sur l'aspect touristique)
Le groupement d'intérêt SuisseMobile (GI SuisseMobile)	■ examine, en collaboration avec le prestataire mandaté Eurotrek, la pertinence et la faisabilité d'offres à réserver de plusieurs jours sur les nouveaux itinéraires ■ veille à ce que les nouvelles offres à réserver de plusieurs jours soient disponibles dans les délais impartis
Les communes	■ assument certaines tâches selon les dispositions cantonales (sont par exemple responsables de l'entretien des chemins) ■ peuvent également être l'instance responsable d'itinéraires
La Confédération principalement l'Office fédéral des routes OFROU	■ cofinance les activités de la Fondation SuisseMobile et de l'association Suisse Rando ■ soutient tous les acteurs impliqués à l'aide de bases techniques, de guides pratiques, de manifestations spécialisées et de plateformes d'information ■ met à disposition l'application métier pour la mobilité douce ainsi que les modèles de géodonnées nécessaires ■ publie les géodonnées officielles relatives à la mobilité douce



Les nouveaux itinéraires SuisseMobile ainsi que ceux ayant été modifiés sont publiés une fois par an à une date déterminée.

5. Définition de nouveaux itinéraires et modification d'itinéraires existants

L'expérience montre qu'il faut compter un délai d'au moins un an pour définir un nouvel itinéraire et l'intégrer à SuisseMobile. Les modifications majeures apportées aux itinéraires existants nécessitent en général un délai similaire. Il s'agit des modifications suivantes :

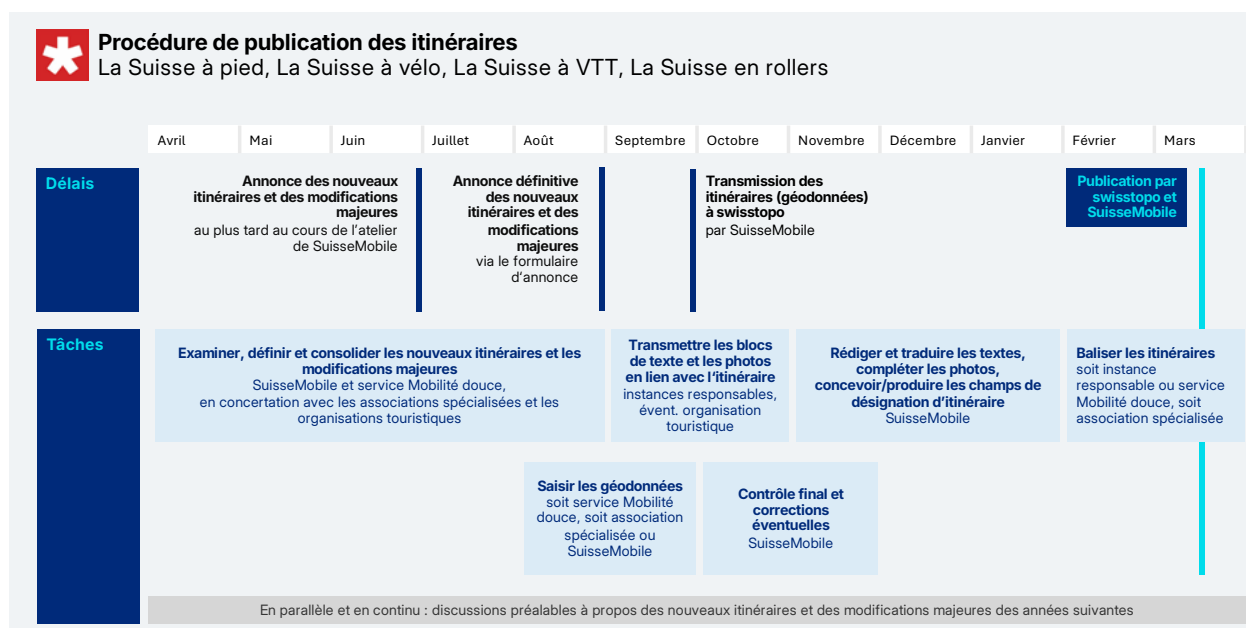
- le déplacement du point de départ ou du point d'arrivée d'un itinéraire
- la modification du tracé d'un itinéraire sur une distance supérieure à 500 mètres (valeur indicative)
- une modification de la distance entre deux étapes
- le changement du numéro ou du nom de l'itinéraire

Les modifications mineures du tracé sont généralement mises en œuvre directement par SuisseMobile de manière simplifiée, c'est-à-dire sans coordination avec d'autres services, pour autant qu'elles soient annoncées dans les délais. Les modifications du descriptif d'un itinéraire sont quant à elles possibles en dehors des délais mentionnés, et peuvent être convenues directement avec SuisseMobile.

En ce qui concerne les chemins sans obstacles, une étroite collaboration existe entre SuisseMobile et Procap. En tant qu'association spécialisée, Procap examine les propositions de nouveaux itinéraires et se charge également de la rédaction des descriptifs des itinéraires et des chemins. Étant donné le temps nécessaire à l'examen et à l'intégration de nouveaux chemins sans obstacles, seul un nombre limité de demandes peut être traité chaque année, et donc seul un nombre limité de nouveaux itinéraires peut être intégré. Les demandes doivent être déposées suffisamment tôt, idéalement deux à trois ans à l'avance.

Les nouveaux itinéraires ainsi que ceux ayant été modifiés sont publiés une fois par an à une date déterminée : aussi bien la fréquence que la date de publication dépendent en effet de la mise à disposition par swisstopo des jeux de données officiels sur le géoportail de la Confédération.

Fig. 4 Procédure à suivre pour la publication des itinéraires (La Suisse à pied, La Suisse à vélo, La Suisse à VTT, La Suisse en rollers)



5. Définition de nouveaux itinéraires et modification d'itinéraires existants

Les principales responsabilités, tâches et échéances en lien avec la définition de nouveaux itinéraires ou les modifications majeures (ci-après désignées par « modifications ») sont les suivantes :

Tâches	Responsable	Date ou délai
Annoncer suffisamment tôt le nouvel itinéraire ou la modification auprès du service Mobilité douce ou de SuisseMobile.	cantons, communes, associations spécialisées ou organisations touristiques à l'origine de la demande	Au plus tard lors de l'atelier de SuisseMobile de l'année précédente. Année précédente = année précédant la publication de l'itinéraire par SuisseMobile.
Examiner le nouvel itinéraire ou la modification	SuisseMobile, service Mobilité douce, associations spécialisées et organisations touristiques Dans le cadre de l'examen, SuisseMobile consulte obligatoirement les partenaires spécialisés suivants : Pour les itinéraires de « La Suisse à pied » : Suisse Rando. Pour les chemins sans obstacles (itinéraires) : Procap	Fin juin de l'année précédente
Décider de l'intégration d'un nouvel itinéraire ou d'une modification	Service Mobilité douce et SuisseMobile, en concertation avec les associations spécialisées et les organisations touristiques responsables	Fin août de l'année précédente
Attribuer un numéro à l'itinéraire et définir son nom	Service Mobilité douce et SuisseMobile, en concertation avec les associations spécialisées et les organisations touristiques responsables	Fin août de l'année précédente
Saisir les géométries dans l'application métier pour la mobilité douce et les transmettre à swisstopo	Soit service Mobilité douce, soit association spécialisée ou SuisseMobile La Suisse à pied : saisie par les associations cantonales de tourisme pédestre, contrôle par Suisse Rando	Fin septembre de l'année précédente
Examiner si l'itinéraire se prête à une offre à réserver (uniquement pour les itinéraires nationaux et régionaux)	GI SuisseMobile ou prestataire mandaté (Eurotrek)	Fin septembre de l'année précédente
Transmettre à SuisseMobile les blocs de texte et les photos en lien avec l'itinéraire	Instance responsable, évent. organisation touristique	Fin octobre de l'année précédente
Établir le plan du balisage Annoncer à SuisseMobile le nombre et les dimensions des champs de désignation d'itinéraire nécessaires (autocollants)	Soit service Mobilité douce, soit association spécialisée ou organisation touristique, évent. en concertation avec l'instance responsable	Fin octobre de l'année précédente
Concevoir les champs de désignation d'itinéraire	SuisseMobile	Fin novembre de l'année précédente

5. Définition de nouveaux itinéraires et modification d'itinéraires existants

Tâches	Responsable	Date ou délai
Valider le bon à tirer pour les champs de désignation d'itinéraire	Soit service Mobilité douce, soit association spécialisée ou organisation touristique, évent. en concertation avec l'instance responsable	Fin novembre de l'année précédente
Rédiger et traduire les textes, compléter les photos (parrains et marraines photographes)	SuisseMobile	De novembre de l'année précédente à fin janvier
Production des nouveaux champs de désignation d'itinéraire (autocollants)	SuisseMobile	De décembre de l'année précédente à février
Impression et livraison des champs de désignation d'itinéraire (autocollants)	SuisseMobile	Mi-février
Publication du nouvel itinéraire ou de l'itinéraire modifié (site web et appli)	SuisseMobile	Mi-mars
Baliser l'itinéraire ou adapter le balisage existant	Soit instance responsable ou service Mobilité douce, soit association spécialisée	Fin mars ou début de la saison (p. ex. en altitude)
Publication des géodonnées officielles relatives à la mobilité douce	swisstopo	Mars
Publication par des tiers du nouvel itinéraire ou de l'itinéraire modifié	Suisse Tourisme et autres	De mars à avril



6. Bases et outils

- Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse
- Manuel Chemins sans obstacles
- Manuel Conception d'itinéraires cyclables
- Guide pratique Planification des réseaux de voies cyclables
- Guide pratique Les groupes cibles de « La Suisse à vélo »
- Manuel Degrés de difficulté en mobilité douce pour les loisirs et le tourisme
- Manuel Degré de difficulté pour les « Chemins sans obstacles »
- Manuel Signalisation de direction pour vélos, VTT et engins assimilés à des véhicules
- Manuel Signalisation des chemins de randonnée pédestre

- SN 640 829a Signalisation du trafic lent

- Formulaire d'annonce de nouveaux itinéraires
- Formulaire d'annonce de corrections d'itinéraires

Les documents mentionnés peuvent être téléchargés directement. Les liens de téléchargement se trouvent dans le texte à gauche.

Accès à la norme : Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS www.vss.ch/fr/

Ces deux formulaires peuvent être obtenus directement auprès de la personne responsable du canton en question pour la Fondation SuisseMobile www.suissemobile.info

